

Groupe CHEVAL (HORSA S.A.S.)

300, route de Bayanne
26300 ALIXAN

VERIFICATION REGLEMENTAIRE

Pour la période avril 2022 à mars 2024

AVIS MOTIVE DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT (OTI)

**SUR L'EXECUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX
ET ENVIRONNEMENTAUX
LIÉS À LA QUALITÉ DE SOCIÉTÉ À MISSION**

Rapport de tierce partie
Remis le 26 juillet 2024

Avis de vérification

Aux Associé(e)s,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (tierce partie), accrédité COFRAC Vérification sous le n°3-1991 (portée disponible sur www.cofrac.fr), vous nous avez désigné pour conduire la vérification réglementaire de l'exécution de votre mission pour la période courant de avril 2022 à mars 2024, visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance raisonnable sur la bonne exécution des objectifs sociaux et environnementaux dont votre entreprise s'est dotée en adoptant la qualité de société à mission en décembre 2020.

Votre raison d'être :

« Nous, les femmes et les hommes du Groupe CHEVAL, sommes des aménageurs engagés pour développer durablement le territoire avec des équipements de qualité, utiles et innovants.

Nous sommes fiers de nos métiers, de nos réalisations, de nos missions au service des populations et des territoires.

Avec nos parties prenantes, nous sommes déterminés à contribuer à la transition écologique au travers de nos activités et de notre économie circulaire tout en créant une performance durable. »

Vos 8 objectifs sociaux et environnementaux :

1. Préparer l'avenir des jeunes
2. Développer le potentiel de chacun
3. Limiter l'empreinte carbone
4. Contribuer à la transition énergétique
5. Protéger la biodiversité
6. Préserver la ressource eau
7. Favoriser l'économie circulaire
8. Dynamiser la vie économique des territoires

Conclusion

Sur la base des rapports 2022 et 2023 du comité de mission, des éléments historiques que nous avons collectés et des travaux de vérification que nous avons conduits, tels que décrits dans les parties « principes de la mission de vérification » et « nature de la mission de vérification », nous n'avons pas relevé d'inexactitude significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et sur la période couverte par notre vérification, le fait que :

- Le Groupe CHEVAL **poursuit dans le cadre de son activité** les objectifs sociaux et environnementaux précisés dans ses statuts,
- Le Groupe CHEVAL **ait atteint une partie des objectifs opérationnels fixés pour la période**, en conformité et respect de chacun des objectifs que la société a définis, pour chaque

objectif social ou environnemental retenu en application du 2^oalinéa de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts,

- Le Groupe CHEVAL **ait mis en œuvre des moyens** pour chaque objectif social ou environnemental retenu en application du 2^oalinéa de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts.

En conséquence,

Nous estimons que, sur la période vérifiée, **votre société respecte tous les objectifs statutaires.**

Principes de la mission de vérification

IN ITINERE a développé un programme de vérification nommé « **vérification en confiance** » (référence VC3.2024 disponible sur demande) permettant de mesurer et d'évaluer, pour les sociétés dotées de la qualité « à mission », l'exécution de leurs objectifs sociaux et environnementaux dans une trajectoire de progrès et de contribution à la Société s'inscrivant dans le temps long, **qui nous permet de formuler une conclusion d'assurance raisonnable.**

Notre indépendance et impartialité sont définies par les dispositions prévues à l'article L 822-11 du code de commerce appliqués dans notre système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées.

Notre programme de vérification a été construit en application des dispositions réglementaires et des doctrines professionnelles des articles R.210-21, L.210-11, L.210-12, A.210-1 et A.210-2 du Code de commerce relatifs à la loi PACTE mai 2019, au décret du 2 janvier 2020 et à l'arrêté d'application du 27 mai 2021, ainsi que conformément aux exigences de la norme NF EN ISO/IEC 17029 relative à « l'évaluation de la conformité – principes généraux et exigences pour les organismes de validation et de vérification ».

Au-delà des exigences réglementaires et hors accréditation, notre programme de vérification nous permet également d'estimer que la raison d'être et les objectifs statutaires du Groupe CHEVAL sont en cohérence avec les enjeux sociaux et environnementaux de la pratique du métier et du secteur d'activité ; et d'exprimer un avis favorable sur la confiance que nous accordons à votre société quant à l'intégrité qu'elle met dans l'exécution de sa mission.

RESPONSABILITES

Responsabilité du Groupe CHEVAL

- De l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux et de sa conformité aux exigences spécifiées applicables ;
- De former un comité de mission et lui donner les moyens de pouvoir établir annuellement un rapport sur la bonne exécution de la mission en application des dispositions de l'article L.210-10 du code du commerce ; et notamment en lui donnant les moyens de conduire en toute

indépendance, avec bienveillance et sans complaisance l'ensemble des diligences qu'il jugera nécessaire ;

- De mettre à la disposition des *confianceurs / pairs confianceurs* l'ensemble des documents et informations jugés nécessaires pour la conduite de la vérification, ainsi que de laisser en toute indépendance conduire les diligences requises par la méthode des engagements en confiance pour mener à bien notre mission de vérification ;
- De s'assurer de la bonne compréhension, réception et mise en œuvre de la raison d'être et de ses objectifs sociaux et environnementaux par l'ensemble de ses collaborateurs et de ses parties prenantes afin que la mise en œuvre des métiers de l'entreprise, du modèle d'affaire, de la stratégie puisse produire les effets régénérateurs escomptés permettant de contribuer à un progrès social et environnemental sur nos sociétés ;
- De se doter d'outils permettant de guider l'action collective, notamment un ou des référentiels et d'élaborer et produire des informations liées à l'exécution des objectifs statutaires.

Responsabilité du comité de mission

- D'être exclusivement chargée du suivi de l'exécution de la mission ;
- De se donner les moyens d'établir annuellement un rapport sur la bonne exécution de la mission en application des dispositions de l'article L.210-10 du code de commerce ;

Responsabilité d'IN ITINERE

- De planifier et d'exécuter les travaux de vérification au sein du Groupe CHEVAL en conformité avec les exigences réglementaires et de la norme ISO/IEC 17029 et dans le respect de son programme de vérification référence VC3.2024 et de la méthode choisie ;
- De documenter par des traces et des preuves issues du fonctionnement réel de l'entreprise et dans toute sa complexité, la vérification de la bonne exécution des objectifs sociaux et environnementaux que se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission du Groupe CHEVAL ;
- De s'assurer de l'absence d'anomalie significative de nature à remettre en cause la confiance dans la bonne exécution de la mission du Groupe CHEVAL sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et sur la période couverte par la vérification ;
- Sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance raisonnable sur le respect par le Groupe CHEVAL des objectifs sociaux et environnementaux fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
- De refléter avec véracité et exactitude les activités de vérification, les constats, les conclusions et les avis, y compris les obstacles importants rencontrés au cours du processus de vérification, ainsi que les divergences de vue non résolues entre IN ITINERE et le Groupe CHEVAL.

Nature de la mission de vérification

La méthode que nous avons utilisée en exerçant notre jugement professionnel est la méthode des engagements en confiance. Elle est nourrie par des informations et données historiques collectées à travers des entretiens, des observations et des analyses documentaires.

La mission de vérification a été conduite :

- En vérifiant pour chacun des objectifs sociaux et environnementaux, l'atteinte des objectifs et les processus d'intégration dans les métiers, et les moyens mis en œuvre au regard de l'évolution des affaires et l'existence, le cas échéant, de circonstances extérieures à la société ayant affecté le respect de l'exécution des objectifs,
- En évaluant au plus près de l'activité et du fonctionnement de l'entreprise ce que la mission et les objectifs mettent en mouvement en son sein et avec ses parties prenantes, et ce qu'il se passe dans les espaces de dialogue et de gouvernance.

Les procédures suivies, les informations collectées et les analyses réalisées qui ont permis de construire notre avis de confiance sont précisées dans le rapport spécial joint à cet avis.

Les travaux conduits en application de la méthode des engagements en confiance nous permettent également d'exprimer un degré d'assurance sur la solvabilité de votre mission, (entendue comme la capacité de votre société à maintenir dans le temps long la mission dont elle s'est dotée). Ce degré d'assurance est indiqué et commenté dans le rapport spécial joint à cet avis.

Nos travaux ont porté sur :

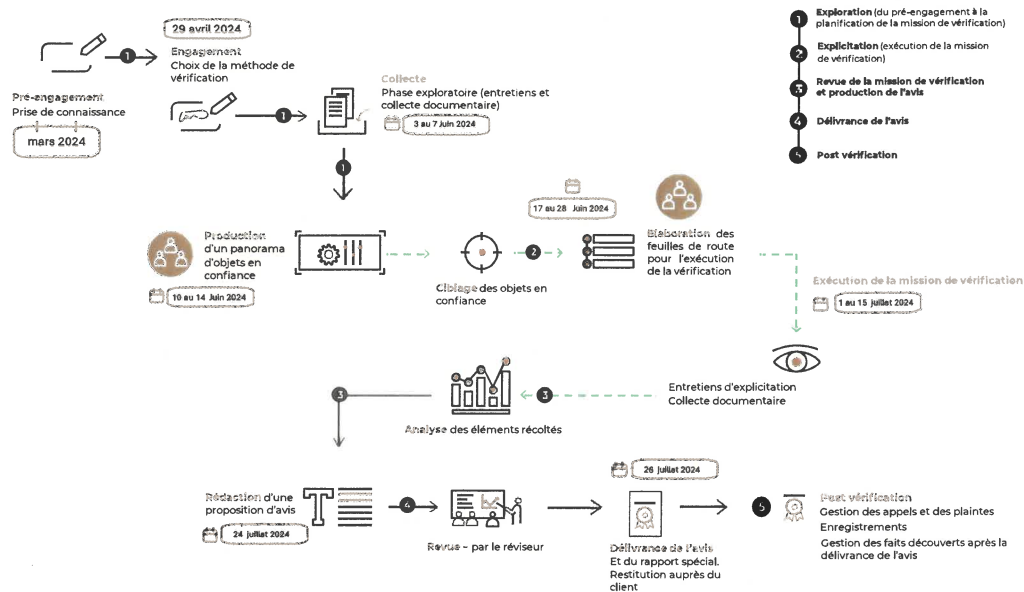
- L'analyse du modèle de mission (la raison d'être, les objectifs sociaux et environnementaux, les trajectoires et les résultats escomptés) **au regard du caractère génératif visé par la qualité de société à mission**
- La revue de l'adéquation des moyens, et de l'évolution d'atteinte de résultats
- L'appréciation de la cohérence d'ensemble du rapport du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
- Les enjeux de confiance que posent la raison d'être et les objectifs de la société ;
- Les enjeux de solvabilité de la mission au regard de la gouvernance et du modèle d'affaire.

DILIGENCES

La vérification a été conduite par 2 confianceuses et 1 pair confianceur, personnes expertes et formées par IN ITINERE qui sont intervenues sur une durée courant du 3 juin au 15 juillet 2024.

Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité. Nous avons analysé le rapport de mission, examiné les documents utiles disponibles. Nous nous sommes enquis auprès de la direction des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs statutaires. Nous avons vérifié si les objectifs opérationnels définis pour chaque objectif statutaire ont été atteints au regard des trajectoires définies par le Groupe CHEVAL sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

La mission de vérification s'est déroulée selon le calendrier et les phases décrites ci-après.



1/ Phase exploratoire et planification de la mission de vérification

Phase conduite du 3 au 24 juin 2024.

La méthode des engagements en confiance débute par une phase exploratoire comprehensive, menée auprès de fonctions stratégiques et opérationnelles par des entretiens individuels exploratoires. Ainsi 10 entretiens ont été conduits au siège de la société les 6 et 7 juin 2024.

En parallèle, nous avons étudié les rapports du comité de mission, les documents relatifs à l'organisation du groupe et à ses processus décisionnels, la feuille de route de gestion, nous avons également examiné la documentation relative aux stratégies déployées et exploré différentes sources documentaires relatives aux enjeux du secteur du Groupe CHEVAL.

- i. Ces travaux exploratoires ont permis de formuler un panorama de 11 *objets en confiance*, formalisés de manière à couvrir l'ensemble des objectifs statutaires et à présenter les caractéristiques suivantes : Un ou des objets réclamant à des acteurs différents d'interagir ensemble dans le cadre d'architectures participatives, pour répondre à un ou des objectifs statutaires de la mission
- ii. Un ou des objets sujets à une activité discursive supportant des interprétations différentes de la part des parties engagées, pas nécessairement porteuses de mêmes intérêts dans l'exécution de la mission
- iii. Un ou des objets inscrits dans des initiatives, expérimentations destinées à favoriser les apprentissages, les essais-erreurs via des actions itératives et la recherche de signaux évidents, même localisés, de la bonne exécution de la mission.

L'identification d'*objets en confiance*, qui sont des initiatives, des projets, des objets de gestion, des programmes, qui mettent en mouvement/ tension un ou des objectifs statutaires, constitue le cœur de la phase exploratoire et permet la planification de la mission de vérification (production du plan de vérification destiné à la phase de recueil de preuves/explicitation) qui est ensuite transmis au Groupe CHEVAL.

Le plan de vérification a été construit à partir de la sélection de 3 *objets en confiance* (un choisi par le Comité de direction, un par le Comité de mission et un par IN ITINERE). Détaillant les diligences visées pour la phase de recueil de preuves (exécution de la mission de vérification), il a ensuite été transmis à Madame Anne-Charlotte KUBICKI, manager de la mission.

2/ Phase d'explicitation (exécution de la mission de vérification)

Phase conduite du 2 au 15 juillet 2024.

Les diligences effectuées offrent des perspectives différentes et complémentaires sur la bonne exécution de la mission du groupe CHEVAL. Les tensions qui constituent les *objets en confiance* et la mission sont documentées, contextualisées et mises en situation à partir d'actions concrètes en lien avec l'exécution des objectifs de l'entreprise.

Nous avons effectué 14 entretiens, qui se sont déroulés du 5 au 15 juillet, avec des parties prenantes externes (clients du secteur privé et public et une représentante de la FNTP, un membre externe du comité de mission) et des parties prenantes internes (l'animatrice de la mission, un responsable d'une carrière, le chargé de mission bio diversité, une directrice de filiale, le directeur des bureaux d'études, le directeur étude et méthode, la chargée de process et organisation, la responsable RH, le directeur du contrôle de gestion). Nous avons également conduit des observations sur sites et consulté les documents que nous avons jugés utiles (les feuilles de route de la mission, la feuille de route QSE, les feuilles de route des directeurs d'agence, les PV du comité de direction, réponses d'appel d'offres et leurs mémoires techniques, présentation réflexion offre globale, fiche projet cheval académie, comptes rendu des comités de mission, rapport final CEC, feuille de route RH, documents de formation et communication interne, une fiche type d'entretiens des managers, etc).

Nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès de la manager de mission Madame Anne-Charlotte KUBICKI, et auprès du dirigeant Monsieur Jean-Pierre CHEVAL, avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de la mission du groupe CHEVAL. Nous avons revu l'analyse présentée dans les rapports du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs fixés par le Groupe CHEVAL.

Des tests de détail sont mis en œuvre pour les *objets en confiance* retenus dans le plan de vérification en tant que les outils de recueil des preuves prévoient une recherche de traces et de preuves, au plus près du terrain et du fonctionnement réel de la société à mission et des acteurs impliqués. Les tests de détail effectués portent en priorité sur les usages des indicateurs en lien avec les objectifs statutaires et les outils de suivi de l'activité par des acteurs engagés dans l'activité ordinaire de l'entreprise.

3/ Phase de production de l'avis

Nous avons ensuite analysé les documents collectés et les entretiens effectués pour produire nos conclusions.

Chaque *objet en confiance* – dont la transversalité aux objectifs statutaires a été explicitée lors de la phase exploratoire – est analysé en le croisant avec chacun des objectifs statutaires de façon à pouvoir mettre en forme un avis conforme aux attendus de la réglementation, qui prévoit, pour chaque objectif statutaire, que : des moyens sont mis en œuvre pour le respecter, des résultats sont atteints sur la période couverte par la vérification, les moyens mis en œuvre pour le respect de l'objectif sont adéquats, ou l'identification de circonstances extérieures qui affectent le respect de l'objectif.

A l'issue de cette analyse de l'ensemble de ces éléments, IN ITINERE conclut, pour chaque objectif, que la société : respecte, ne respecte pas ou qu'il lui est impossible de conclure.

Appréciation pour chaque objectif statutaire

L'appréciation du respect des objectifs statutaires est réalisée en application de notre matrice de critères précisée dans notre programme de vérification.

Pour le premier objectif statutaire

« Préparer l'avenir des jeunes »

Notre collecte documentaire et en particulier le rapport de mission, complétés par les entretiens menés autour des objets en confiance, nous permettent d'attester que des objectifs opérationnels ont été déterminés (intégration des jeunes et implication des tuteurs, suivi avec les écoles, intégration en CDI, développer les partenariats avec les structures de formation), et nous pouvons attester que des moyens adéquats ont été mis en œuvre, un pilote a été nommé et des résultats sont constatés (la qualité d'intégration et les actions entreprises sont tangibles en quantité et qualité).

Considérant les objectifs mis en place et les résultats atteints pour la période de vérification considérée, et sur le périmètre de vérification concerné par la qualité à mission, nous estimons que le Groupe CHEVAL respecte cet objectif statutaire.

Pour le deuxième objectif statutaire

« Développer le potentiel de chacun »

Notre collecte documentaire et en particulier le rapport de mission, complétés par les entretiens menés autour des objets en confiance, nous permettent d'attester que des objectifs opérationnels ont été déterminés (favoriser la promotion interne notamment via le projet Cheval Académie, poursuivre la politique d'insertion en développant des partenariats avec les structures d'insertion), et nous pouvons attester que des moyens adéquats ont été mis en œuvre, deux pilotes ont été nommés et des résultats sont constatés (le projet Cheval Académie se construit et ses enjeux sont cohérents avec la mission, de nombreuses initiatives et expérimentations d'insertion, la culture interne orientée vers l'humain est traduite en actions tangibles en quantité et qualité).

Considérant les objectifs mis en place et les résultats atteints pour la période de vérification considérée, et sur le périmètre de vérification concerné par la qualité à mission, nous estimons que le Groupe CHEVAL respecte cet objectif statutaire.

Pour le troisième objectif statutaire

« Limiter l'empreinte carbone »

Notre collecte documentaire et en particulier le rapport de mission, complétés par les entretiens menés autour des objets en confiance, nous permettent d'attester que des objectifs opérationnels ont été déterminés (poursuivre le déploiement stratégique relatif au bilan carbone), et nous pouvons attester que des moyens adéquats ont été mis en œuvre, un pilote a été nommé et des résultats sont constatés (sensibilisation des collaborateurs, construction d'outils pour les chantiers, etc.). Les objectifs opérationnels ont été repensés pour la période à venir. Ils permettront d'affiner les travaux à conduire pour changer les pratiques et convaincre les parties prenantes externes.

Considérant les objectifs mis en place et les résultats atteints pour la période de vérification considérée, et sur le périmètre de vérification concerné par la qualité à mission, nous estimons que le Groupe CHEVAL respecte cet objectif statutaire.

Pour le quatrième objectif statutaire

« Contribuer à la transition énergétique »

Notre collecte documentaire et en particulier le rapport de mission, complétés par les entretiens menés autour des objets en confiance, nous permettent d'attester que des objectifs opérationnels ont été déterminés (développer la production d'énergie renouvelable solaire et de méthanisation, développer l'usage d'énergies alternatives, former et challenger les salariés à la réduction du carburant), et nous pouvons attester que des moyens adéquats ont été mis en œuvre, un pilote a été nommé et des résultats sont constatés (part des véhicules fonctionnant aux énergies décarbonées, conduite de nouveaux projets d'unité de production d'énergies alternatives, ainsi que conduite de plusieurs autres initiatives et expérimentations).

Considérant les objectifs mis en place et les résultats atteints pour la période de vérification considérée, et sur le périmètre de vérification concerné par la qualité à mission, nous estimons que le Groupe CHEVAL respecte cet objectif statutaire.

Pour le cinquième objectif statutaire

« Protéger la biodiversité »

Notre collecte documentaire et en particulier le rapport de mission, complétés par les entretiens menés autour des objets en confiance, nous permettent d'attester que des objectifs opérationnels ont été déterminés (former et sensibiliser les collaborateurs, développer les aménagements favorisant la

biodiversité, développer des partenariats, maintenir la politique zéro pesticide dans les activités paysages), et nous pouvons attester que des moyens adéquats ont été mis en œuvre, un pilote a été nommé et des résultats sont constatés (sur tous les objectifs des initiatives et expérimentations sont mises en œuvre et des résultats sont atteints en quantité et qualité).

Considérant les objectifs mis en place et les résultats atteints pour la période de vérification considérée, et sur le périmètre de vérification concerné par la qualité à mission, nous estimons que le Groupe CHEVAL respecte cet objectif statutaire.

Pour le sixième objectif statutaire

« Préserver la ressource eau »

Notre collecte documentaire et en particulier le rapport de mission, complétés par les entretiens menés autour des objets en confiance, nous permettent d'attester que des objectifs opérationnels ont été déterminés (récupérer les eaux de pluie, limiter la consommation d'eau, développer les chantiers exemplaires, ne pas utiliser de pesticides), et nous pouvons attester que des moyens adéquats ont été mis en œuvre, un pilote a été nommé et des résultats sont constatés (la culture d'entreprise de préservation de la ressource eau est ancienne et réelle des preuves tangibles en témoignent, des mesures de consommation et des investissements ont été réalisés pour la réalisation des objectifs opérationnels).

Les objectifs opérationnels ont été repensés pour la période à venir. Ils permettront d'affiner la trajectoire visée et les travaux à conduire pour changer les pratiques et convaincre les parties prenantes externes.

Considérant les objectifs mis en place et les résultats atteints pour la période de vérification considérée, et sur le périmètre de vérification concerné par la qualité à mission, nous estimons que le Groupe CHEVAL respecte cet objectif statutaire.

Pour le septième objectif statutaire

« Favoriser l'économie circulaire »

Notre collecte documentaire et en particulier le rapport de mission, complétés par les entretiens menés autour des objets en confiance, nous permettent d'attester que des objectifs opérationnels ont été déterminés (maximiser l'utilisation de matières recyclées, former les équipes, développer les fabrications, proposer des variantes, etc), et nous pouvons attester que des moyens adéquats ont été mis en œuvre, un pilote a été nommé et des résultats sont constatés (les preuves d'avancement sont nombreuses et variées : développement de la filiale Valorsol, intégration de ces périmètres dans les tableaux de bord internes, intégration d'alternative dans les offres produits, travaux de développement de formules, etc. les actions entreprises sont tangibles en quantité et qualité).

Les objectifs opérationnels pour la période à venir ont été repensés et traceront plus précisément les tensions *généralistes* d'un modèle de chaîne de valeur qui est en train de se transformer.

Considérant les objectifs mis en place et les résultats atteints pour la période de vérification considérée, et sur le périmètre de vérification concerné par la qualité à mission, nous estimons que le Groupe CHEVAL respecte cet objectif statutaire.

Pour le huitième objectif statutaire

« Dynamiser la vie économique des territoires »

Notre collecte documentaire et en particulier le rapport de mission, complétés par les entretiens menés autour des objets en confiance, nous permettent d'attester que des objectifs opérationnels ont été déterminés (réalisation des projets immobiliers et industriel en local, contribuer au dynamisme de l'économie locale), et nous pouvons attester que des moyens adéquats ont été mis en œuvre, un pilote a été nommé et des résultats sont constatés (l'implication du groupe sur le territoire se traduit dans de nombreuses initiatives, les actions entreprises sont tangibles en quantité et qualité).

Considérant les objectifs mis en place et les résultats atteints pour la période de vérification considérée, et sur le périmètre de vérification concerné par la qualité à mission, nous estimons que le Groupe CHEVAL respecte cet objectif statutaire.

Fait à ROUEN, le 26 juillet 2024,

L'Organisme Tiers Indépendant IN ITINERE



IN ITINERE SAS
RCS ROUEN 914 439 062
77 Rue Jeanne d'Arc - 76000 ROUEN

Isabelle LESCANNE
Présidente